

Portrait social

Caf de l'Essonne

Septembre 2025



En Essonne, au 30 juin 2024, 693 800 habitants sont couverts par au moins une prestation légale versée par la Caf, soit 52 % de la population totale. Sur le territoire, ce taux varie de 38 % à 60 % selon les intercommunalités.

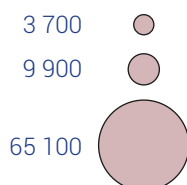
Le département se caractérise par un public plutôt familial avec 42 % de couples avec enfants (37 % en Île-de-France et 34 % en France métropolitaine) et 18 % de familles monoparentales (16 % au niveau régional et 15 % au niveau national). Par ailleurs, plus de **16 000 foyers étudiants bénéficient d'une aide**, soit 6 % de l'ensemble des allocataires (respectivement 7 % et 6 %).

Les aides versées par la Caf visent à soutenir le niveau de vie des familles et à réduire les inégalités de revenus. Parmi les allocataires dont les ressources sont connues, **21 % ont au moins la moitié de leurs ressources financières composée de prestations légales**, dont **26 400 en dépendent en totalité** (soit 12 % de la population allocataire, contre 15 % en Île-de-France et 14 % en France métropolitaine).

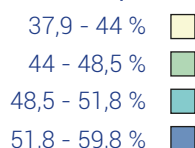
79 700 foyers allocataires vivent sous le seuil de bas revenus (revenu inférieur à 1 307 euros par unité de consommation et par mois en 2024), soit 31 % des allocataires du département (33 % en Île-de-France et en France métropolitaine). **Dans ces foyers précaires vivent plus de 103 300 enfants de moins de 21 ans.**

Nombre d'allocataires et taux de couverture de la population par la Caf Données par Epci

Nombre d'allocataires

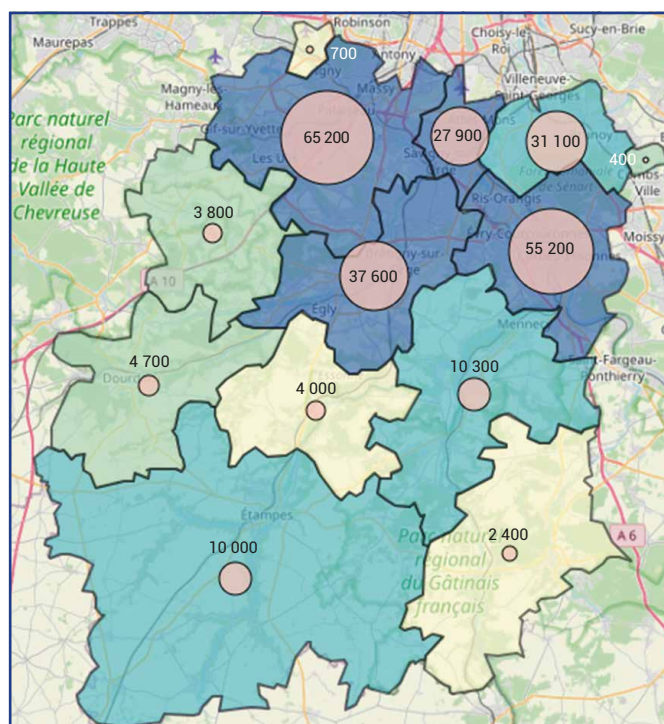


Part des habitants couverts par la Caf



Sources : Caf de l'Essonne au 30/06/2024 (FR6) et Insee (RP 2022)

Leaflet, © OpenStreetMap contributors, CC-BY-SA



POUR ALLER PLUS LOIN

https://data.caf.fr/explore/dataset/s_ben_com_f/table/

Portrait social

Caf de l'Essonne



Petite
enfance



Enfance et
parentalité



Logement et
cadre de vie



Solidarité
et insertion



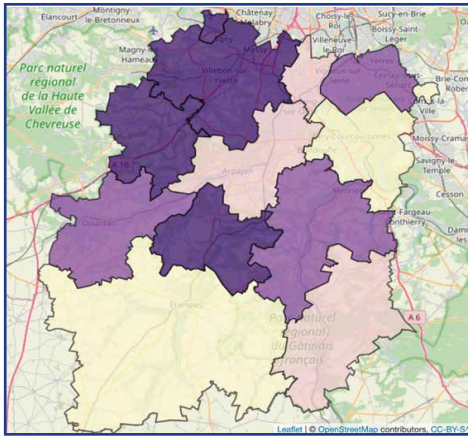
Zoom
AVVC



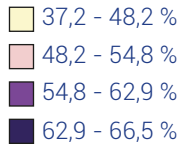
Petite enfance

Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale

Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant en 2022



Données par Epci

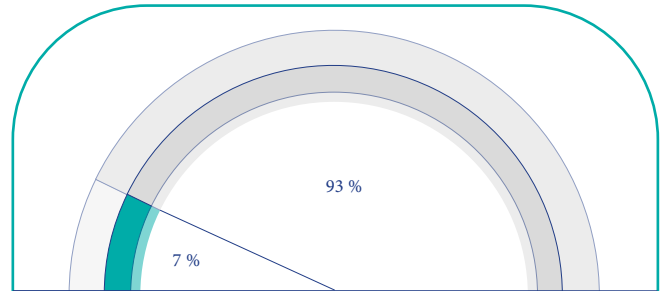


Sources :
Éducation nationale (Depp), Insee (RP),
Cnaf, Acoess, Drees,
Msa 2022
Leaflet,
© OpenStreetMap contributors, CC-BY-SA

La Caf de l'Essonne soutient l'offre d'accueil des jeunes enfants par le biais de financements en direction des équipements et des prestations individuelles versées aux familles. L'objectif est d'apporter une réponse à près de 53 500 enfants de moins de 3 ans qui ont besoin d'un mode d'accueil.

En 2022, avec **28 500 places disponibles**, la capacité d'accueil de l'Essonne s'élève à **53 places pour 100 enfants de moins de 3 ans**. L'offre des assistants maternels représente plus de la moitié des places, suivie par celles des établissements d'accueil du jeune enfant (Eaje).

Enfants couverts par la prestation PreParE



PreParE

Sans PreParE

Pour les familles souhaitant interrompre leur activité pour garder leur jeune enfant, une réponse leur est apportée à travers la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE) : **3 400 enfants ont des parents qui la perçoivent**, soit 7 % de l'ensemble des enfants de moins de 3 ans (7 % en Île-de-France et 6 % en France métropolitaine).

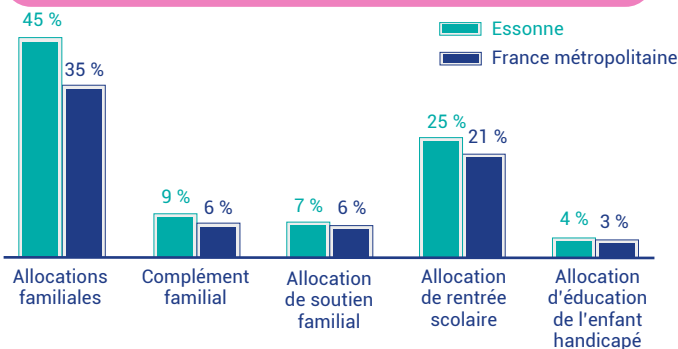
Source : Caf de l'Essonne au 30/06/2024 (FR6)



Enfance et parentalité

Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants

Répartition des allocataires par prestations



Source : Caf de l'Essonne au 30/06/2024 (FR6)

La Caf contribue aux charges de la famille par le versement de prestations destinées à l'entretien des enfants :

- **45 % des allocataires bénéficient des allocations familiales** (versées à partir du deuxième enfant) et **9 % obtiennent en plus le complément familial**,
- **25 % reçoivent l'allocation de rentrée scolaire** visant à assumer les coûts liés à la scolarité des enfants,
- **7 % perçoivent l'allocation de soutien familial** destinée à élever un enfant privé de l'aide de l'un ou de ses deux parents,
- **4 % perçoivent l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé** pour les soutenir dans l'éducation et les soins à apporter à un enfant porteur de handicap.

Elle intervient également dans le financement des accueils de loisirs (Alsh), deuxième domaine d'intervention en termes financiers après les Eaje.

Les structures et porteurs de projet financés en 2024



La Caf témoigne également d'un engagement important de soutien à la parentalité. Cette démarche se concrétise par l'organisation d'actions permettant aux parents d'élaborer leurs repères éducatifs et de soutenir leurs initiatives.

- **Réaap** : Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents
- **Laep** : Lieu d'accueil enfants-parents
- **Clas** : Contrat local d'accompagnement à la scolarité
- **Mf** : Association de médiation familiale

Source : Caf de l'Essonne au 31/12/2024 (Maia/Omega)

POUR ALLER PLUS LOIN

https://data.caf.fr/explore/dataset/txcouv_pe_epci/table/?disjunctive.annee

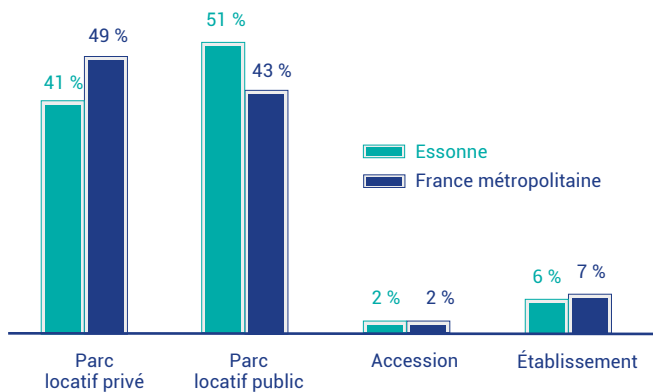




Logement et cadre de vie

Soutenir les familles dans leurs relations avec l'environnement

Bénéficiaires d'une aide au logement selon la structure du parc



Au mois de juin 2024, près de **92 100 foyers essonnien**s reçoivent une aide au logement de la part de la Caf. Cela représente une population de plus de **215 100 personnes, soit 16 % de la population totale du département**. L'Essonne se caractérise par une plus forte proportion d'aides au logement dans le parc locatif public (51 % des bénéficiaires en Essonne, contre 48 % en Île-de-France et 43 % en France métropolitaine).

Source : Caf de l'Essonne au 30/06/2024 (FR6)

Montant moyen d'aide au logement selon la structure du parc

	Essonne	France métropolitaine
Parc locatif privé	267 €	236 €
Parc locatif public	230 €	215 €
En accession	212 €	181 €
En établissement	245 €	212 €

Quel que soit le type de logement, les montants moyens de l'aide au logement sont supérieurs en Essonne par rapport à la moyenne nationale, avec des écarts de + 15 € à + 33 €. Ces écarts s'expliquent par un niveau de loyer globalement plus élevé en Ile-de-France.

Source : Caf de l'Essonne au 30/06/2024 (FR6)



Solidarité et insertion

Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion et au retour à l'emploi

La lutte contre les exclusions est un domaine dans lequel la branche Famille est partie prenante de façon constante. Cette mission se traduit par :

- le versement du **revenu de solidarité active (Rsa)** à **29 400 foyers** sur le territoire essonnien,
- 74 500 allocataires** essonnien
- bénéficiaires de la prime d'activité (Ppa)**, qui soutient le pouvoir d'achat des travailleurs
- modestes**, tout en visant le maintien dans l'emploi. Également incitative à la reprise d'une activité, la **prime d'activité est cumulée au Rsa pour 5 900 foyers allocataires** en 2024,
- 17 700 personnes** souffrant d'un handicap et ayant des ressources faibles ou nulles sont **bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (Aah)**. 61 % d'entre elles perçoivent l'Aah à taux plein, c'est-à-dire qu'elles n'ont pas d'autres revenus (61 % au niveau régional et 59 % au niveau national).

Profil des bénéficiaires du revenu de solidarité active

29 400
BÉNÉFICIAIRES
DU RSA

22 %
DES BÉNÉFICIAIRES
ONT MOINS DE 30 ANS

54 %
SONT DES PERSONNES
ISOLÉES

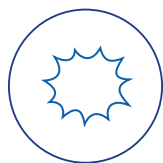
14 %
SONT DES FAMILLES
BÉNÉFICIAIRES DE LA
MAJORATION ISOLEMENT*

* Une personne isolée peut voir son montant forfaitaire majoré suite à l'un des événements suivants : déclaration de grossesse, naissance d'un enfant, prise en charge d'un enfant, séparation, veuvage.

POUR ALLER PLUS LOIN

https://data.caf.fr/explore/dataset/al_s_type_parcom_f/





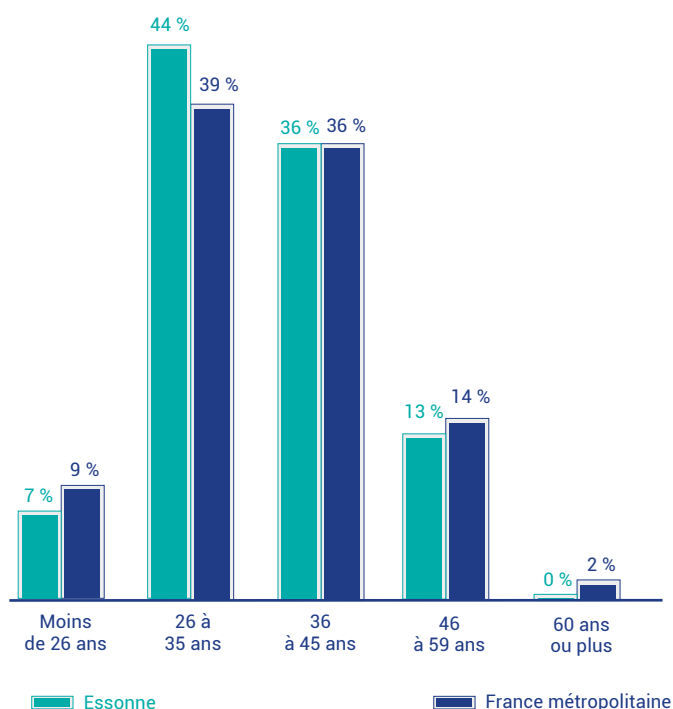
Aide d'urgence pour les victimes de violences conjugales

Près de 600 personnes ont perçu l'aide d'urgence pour les victimes de violences conjugales en Essonne, entre décembre 2023 et novembre 2024. Elles ont été au nombre de 34 100 en France métropolitaine. 94 % des bénéficiaires de l'Avvc vivent en milieu urbain (76 % au niveau national). Au cours de ces 12 mois, le montant total versé pour cette aide dans le département a été de 493 000 euros, pour un montant moyen par bénéficiaire de 880 euros (889 euros en moyenne nationale).

Une nouvelle aide existe, pour les victimes de violences conjugales, depuis le 1^{er} décembre 2023. L'expression « violences conjugales » désigne l'ensemble des violences (physiques, psychologiques ou économiques) commises au sein du couple par le conjoint, le concubin ou le partenaire pacsé, y compris au sein des couples

non-cohabitants. Cette aide est versée même si la victime n'est plus en couple avec l'auteur présumé. En revanche, les violences intrafamiliales non conjugales n'entrent pas dans le périmètre de l'Avvc. La violence doit être attestée par la présentation d'un dépôt de plainte, d'un signalement adressé au procureur de la République ou d'une ordonnance de protection délivrée par le Juge aux affaires familiales. Cette aide ne peut être versée qu'une fois par période de 12 mois pour un même auteur des faits, ainsi au bout d'un an, la victime peut demander à nouveau l'aide. Le montant de la prestation dépend de la présence et du nombre d'enfants à charge ainsi que de la situation financière du bénéficiaire. Plus le revenu de la personne est élevé, plus le montant de l'Avvc est minoré.

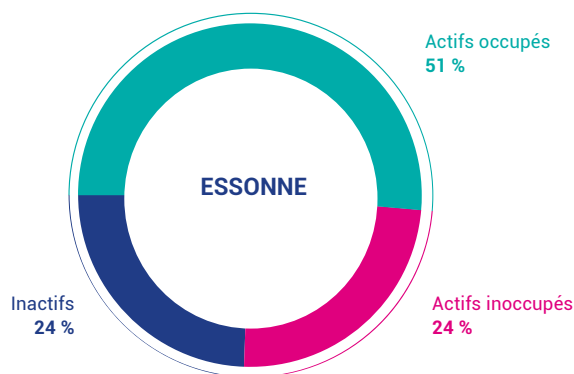
Age des bénéficiaires et composition familiale



Source : Caf de l'Essonne de décembre 2023 à novembre 2024 (FRIC et FR6)

- 44 % des bénéficiaires essonniers ont entre 26 et 35 ans et 36 % entre 36 et 45 ans,
- 25 % des bénéficiaires n'ont pas d'enfant. La part des familles avec deux enfants et plus (51 %) est plus importante dans le département qu'au niveau national (44 %),
- 24 % des bénéficiaires ont au moins un enfant de moins de 3 ans (23 % au niveau national).

Activité des bénéficiaires



Source : Caf de l'Essonne de décembre 2023 à novembre 2024 (FRIC et FR6)

51 % des bénéficiaires de l'Avvc sont actifs avec un emploi. C'est plus que ce que l'on observe au niveau national (45 %).

Précarité et minima sociaux

	Part des bénéficiaires d'Avvc percevant du Rsa ou de l'Aah	Part des bénéficiaires d'Avvc percevant la Prime d'activité	Part des bénéficiaires d'Avvc sous le seuil de bas revenus
Essonne	28 %	36 %	51 %
France Métropolitaine	37 %	35 %	56 %

- 28 % perçoivent le Rsa ou l'Aah, soit une proportion plus faible que le niveau national (37 %),
- 36 % sont bénéficiaires de la Prime d'activité (35 % au niveau national),
- 51 % vivent sous le seuil de bas revenu (56 % au niveau national).